



## Déclaration Conseil Académique des Langues Régionales

le 12 janvier 2015

Monsieur le Recteur,  
Madame la Vice-présidente du Conseil Régional,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs Académiques,  
Mesdames, Messieurs,

La réunion du CALR est un rendez-vous important qui permet de débattre autour des grandes orientations de la politique des langues régionales, et ce, avec tous les acteurs concernés. Ce CALR permet notamment d'examiner les propositions de l'administration pour l'ouverture d'options, de filières, de classes de gallo, de breton, mais également de prendre en compte les propositions d'ouverture de filières, d'options, ou de DNL, remontant du terrain - ce à quoi la FSU est particulièrement attachée.

Pourtant, à la lumière de 12 années d'exercice, le CALR interroge, tant dans son fonctionnement que dans son efficacité - et peut-être plus encore aujourd'hui, au moment où Etat et Région s'engagent dans de nouvelles modalités de consultation et de travail en ce qui concerne l'élaboration de la carte des formations en Bretagne.

En effet, cet unique rendez-vous annuel touche au formalisme quand il se réduit à « entendre » les uns et les autres sans engagement dans les réponses, les constats succédant aux constats. En témoigne la demande portée chaque année par la FSU d'un second CALR, prévu par les textes, notamment pour que les questions premier degré puissent être abordées pleinement : demande chaque fois écartée, le rectorat renvoyant dans les départements la question du premier degré, alors qu'elle nécessiterait, elle aussi, une approche d'ensemble.

Comme les autres années, ce CALR risque donc de se borner à un jeu de rôles. Evidemment, la FSU exposera les carences de l'éducation du/et en breton, et gallo, et rappellera l'exigence de la parité horaire prévue dans les textes. Elle pointera l'insuffisance de formation, tant en nombre d'enseignants formés, qu'en qualité ; insuffisance de formation initiale et absence de formation continue. Et, évidemment, elle défendra la priorité due au service public d'éducation.

L'administration pour sa part ne manquera pas d'assurer chacun de son vif intérêt pour les langues régionales - intérêt qui se mesure dans le second degré au « plafond d'emploi » de 62ETP, certes un peu plus dépassé chaque année, mais qui continue de fixer le cap ! Mais comme les autres années, bien entendu, ce ne sera pas cet impératif budgétaire qui sera évoqué par le rectorat : ce sera la « faiblesse du vivier » (*sic*) des enseignants et des formateurs, voire la faiblesse du niveau des étudiants, ou parfois même du niveau des enseignants ! On nous objectera également, le nombre de places demeurant vacantes dans les filières bilingues au collège ; mais sans jamais faire le lien entre ces effectifs, parfois faibles en effet, et l'ensemble des problèmes rencontrés sur le terrain par les élèves, leurs familles et les enseignants.

Pour sortir du formalisme il conviendrait donc en premier lieu de passer du *constat* à l'analyse. Cette année, comme les précédentes, on nous fera encore *constater* une progression du nombre d'élèves du bilingue. Mais quelle analyse est faite du ralentissement dans cette progression sur les dix dernières années ? En particulier quelle analyse du ralentissement très marqué dans l'enseignement public cette année (NDLR : passant d'une moyenne annuelle de près de 6% sur les 5 dernières années à un peu plus de 3%)? Et quelle analyse du choix délibéré de la « complémentarité public-privé » dans l'organisation de l'offre éducative - et de la place de l'enseignement public dans cette offre - par exemple à la lumière de l'extinction programmée du bilingue public au collège de Rostrenen, au risque de déstabiliser ce petit collège, et, simultanément, de l'ouverture annoncée à Compostal ? Ou encore de l'échec de tout projet d'ouverture depuis plusieurs années dans le public en pays bigouden, alors qu'on annonce aujourd'hui le réveil de St Gabriel ?

La FSU pour sa part n'a de cesse de faire des propositions pour instruire plus profondément les questions. C'est le sens de la demande que nous avons faite deux ans de suite pour une enquête d'ampleur auprès des familles sur la poursuite du bilingue en collège, avec des outils d'enquête sur la demande des familles accessibles en ligne sur le site du rectorat. C'est le sens cette année de notre demande d'un « bilan social » spécifique, permettant d'appréhender objectivement les conditions d'exercice et le déroulement de carrière des enseignants *de/et en* langues régionales, premier et second degré.

Mais sortir du formalisme c'est surtout faire du CALR une instance dans laquelle des engagements sont pris. L'ordre du jour d'aujourd'hui prévoit d'aborder chacun des trois réseaux en termes de « bilan-perspectives ». Sans nier l'utilité de cette approche, la FSU demande de passer des *perspectives*, largement subordonnées à l'allocation annuelle des moyens, aux engagements qui doivent quant à eux procéder d'une vision d'avenir. Ces engagements ne peuvent être que politiques. Quelle est la politique d'enseignement *du/ et en* breton et en gallo mise en œuvre dans l'académie de Rennes, en fonction des évolutions réglementaires, et notamment l'apparition des langues régionales dans la *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République* du 8 juillet 2013 ? Et comment celle-ci se décline-t-elle dans le contrat d'objectif signé en juillet 2014 avec le Ministère, ou encore dans les discussions avec la Région en vue de la convention spécifique issue du *Pacte d'avenir pour la Bretagne*? Telle sont les questions dont il convient de débattre ici, et sur lesquelles les mesures prises par l'institution pourront être évaluées.